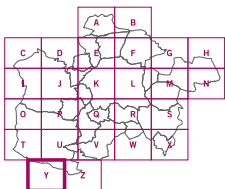
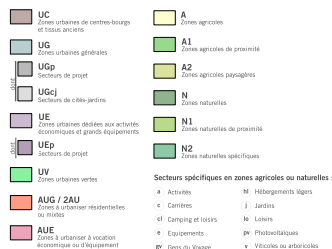


AO / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)



 Bâti remarquable
 Bâti remarquable / petit patrimoine
 Bâti remarquable / mur
 Ensemble urbain
 Site témoin
 Filet d'alignement
 Patrimoine géologique

Espace Boisé Classé (EBC)

- Arbre isolé remarquable
- Continuité de nature à préserver
- Continuité de nature à créer
- Zones et milieux humides

Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)

- EIPE - Boisement
- EIPE - Espace Vert
- EIPE - Cœur d'îlot
- EIPE - Terrain et jardin cultivé

- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Linéaire de protection des commerces
- Linéaire de protection des rez-de-chaussée actifs
- Marge de recul

 Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 Bâtiment pouvant changer de destination

